



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec



COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## *Subventions salariales pour entreprises*

### **La FCCQ et la CCI LSJE soulèvent une préoccupation importante sur le critère de 30% de perte de revenus**

**Montréal, le 30 mars 2020** – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est (CCI LSJE) sont satisfaites des précisions apportées aujourd'hui par le gouvernement fédéral relativement au programme de subventions salariales à hauteur de 75% et de l'écoute du premier ministre Trudeau envers les demandes du milieu économique. La FCCQ et la CCI LSJE avaient rapidement souligné que ce programme devait viser non seulement les PME, mais également les grandes entreprises qui sont essentielles à l'économie québécoise, ainsi que les OBNL comme les chambres de commerce qui jouent un rôle important pour soutenir les entrepreneurs dans le contexte de la crise actuelle.

La FCCQ et la CCI LSJE soulèvent toutefois une inquiétude par rapport au critère d'application exigeant une baisse de revenus d'au moins 30% pour bénéficier de cette mesure. Pour beaucoup d'entreprises, la facturation des contrats ne se fait pas nécessairement à chaque semaine, ni à chaque mois, alors que le besoin financier est immédiat afin d'éviter les mises à pied. Le critère de calcul de la perte de revenus retardera l'admissibilité au programme pour de nombreuses entreprises de services professionnels ou manufacturières, qui sont payées à la livraison.

« C'est un élargissement apprécié du programme, mais la FCCQ soulève un drapeau jaune sur l'admissibilité et l'efficacité. Il faudra que la subvention soit versée le plus rapidement possible aux entreprises par des mécanismes simples. Plutôt que de devoir démontrer en amont du processus une perte de revenus de 30%, nous suggérons que la subvention soit versée à toute entreprise qui s'estime admissible et en fait la demande, avec la vérification des pertes de revenus reportée à plus tard et obligation de remboursement si la démonstration de perte de 30% n'est pas démontrée », a expliqué Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« Les vérifications ne doivent pas retarder le versement de la subvention. La FCCQ suggère aussi d'utiliser le mécanisme déjà existant des prêts garantis pour verser les subventions. Nous proposons ainsi au gouvernement de passer des ententes avec les banques pour que celles-ci puissent prêter aux employeurs pour continuer à verser un pourcentage des salaires. Sur présentation des relevés des salaires, le gouvernement ferait lui-même le remboursement des prêts. Le gouvernement n'aurait alors qu'à gérer le lien avec les banques et les entreprises n'auraient qu'un seul point de contact pour toute aide », a détaillé M. Milliard.

#### **Sondage de la FCCQ sur les impacts de la COVID-19**

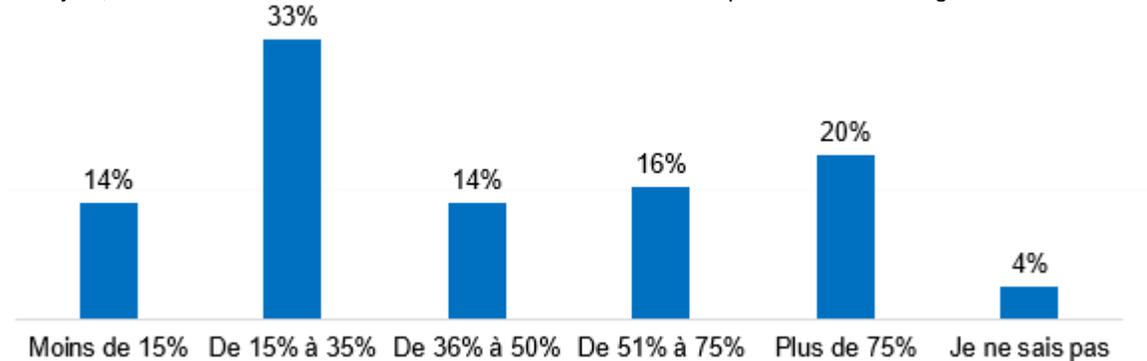
La FCCQ et la CCI LSJE dévoilent également aujourd'hui un sondage qui confirme l'effet dévastateur de la COVID-19 sur nos entreprises et sur l'économie québécoise. Le coup de sonde effectué auprès des membres de la FCCQ, du 20 au 26 mars, indique notamment qu'un tiers des entreprises ont déjà perdu plus de la moitié de leurs revenus.

« Les chiffres que nous avons obtenus témoignent de pertes de revenus colossales pour les entreprises. La moitié des répondants affirment avoir subi une baisse des revenus supérieure à 30%, correspondant au critère établi par le gouvernement pour être admissible aux subventions salariales. Il est essentiel que des entreprises ne tombent pas entre les mailles du filet en raison de l'application de ce critère », souligne Charles Milliard. « Pour 20% des entreprises sondées, c'est le 3/4 de leur chiffre d'affaires qui a disparu. Cela entraîne une grave crise



de liquidités chez les entrepreneurs, qui identifient d'ailleurs cet enjeu comme le principal impact de la COVID-19 après la diminution de revenus. »

À ce jour, comment évaluez-vous la baisse de revenu de votre entreprise ou de votre organisation liée à la crise COVID-19 ?



Tout près de la moitié des répondants (49%) ont affirmé avoir déjà procédé à des mises à pied temporaires. Les perspectives à court terme ne sont guère plus encourageantes, alors que 67% des entreprises prévoient effectuer de nouvelles mises à pied au cours du prochain mois et 61% anticipent une baisse de la demande. Rappelons que près d'un million de personnes se sont inscrites à l'assurance-emploi dans les derniers jours.

84% des chambres de commerce ont enregistré une perte de revenus, qui ne sera pas récupérable pour la majorité d'entre elles. Par conséquent, la moitié des chambres (48%) a déjà dû effectuer des mises à pied.

### À propos de la CCI LSJE

Rappelons que la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est compte plus de 500 membres et que son conseil d'administration est composé de 24 administrateurs bénévoles provenant du milieu des affaires. Sa mission est de promouvoir et défendre les intérêts économiques des entreprises du Lac-Saint-Jean-Est.

### À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

### À propos du sondage

La FCCQ a réalisé un sondage Web auprès de ses membres corporatifs et auprès de ses membres affiliés, les chambres de commerce, du 20 au 26 mars 2020. La FCCQ était responsable d'envoyer le lien du sondage à ses membres. Au total, 64 chambres de commerce et une centaine d'entreprises ont pris part à l'étude.



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec



**Renseignements :**

Marie-Claude Deschênes  
Coordonnatrice  
Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-  
Est  
[mdeschenes@ccilsje.com](mailto:mdeschenes@ccilsje.com)  
Bureau : 418-662-2734, poste 2133

Félix Rhéaume  
Directeur principal, Communications et relations  
externes  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
[felix.rheaume@fccq.ca](mailto:felix.rheaume@fccq.ca)  
Bureau : 514 844-9571, poste 3242  
Cellulaire : 514 912-2639